



# ROP sur les motivations des consommateurs de cannabis qui obtiennent leurs produits de sources autres que des sources légales ou détenant un permis

## Sécurité publique Canada

Rapport final

Novembre 2023

### Préparé pour :

Sécurité publique Canada

Fournisseur : Le groupe-conseil Quorus Inc.

Date d'octroi du contrat : 28 juillet 2023

Date de livraison : 6 novembre 2023

Valeur du contrat (TVH comprise) : 96 428,55 \$

Numéro de contrat : CW2324422

Numéro de ROP : 028-23

**Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de s'adresser à :**

[ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca)

*This report is also available in English.*

**ROP sur les motivations des consommateurs de cannabis qui obtiennent leurs produits de sources autres que des sources légales ou détenant un permis**

**Rapport final**

Préparé pour Sécurité publique Canada  
Fournisseur : Le groupe-conseil Quorus Inc.  
Novembre 2023

Le présent rapport contient les résultats 11 groupes de discussion en ligne composés de Canadiens d'âge adulte qui consomment des produits du cannabis et qui se les procurent de sources parfois autres que les sources autorisées. Les séances ont eu lieu du 16 octobre au 2 novembre 2023, avec des participants de partout au pays, répartis par groupe d'âge. Chaque séance durait environ 90 minutes.

This publication is also available in English, entitled: Public Opinion Research (POR) on Motivations of Cannabis Users Who Obtain Cannabis from Sources Other Than Legal/Licensed Sources.

Le présent document peut être reproduit pour des fins non commerciales uniquement. Une permission écrite doit être obtenue au préalable auprès de Sécurité publique Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez communiquer avec Sécurité publique Canada à [ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca).

Sécurité publique Canada  
269, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P8

**Numéro de catalogue :**

PS18-79/2024F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :**

978-0-660-69368-2

**Publications connexes (numéro d'enregistrement ROP 028-23) :**

Numéro de catalogue PS18-79/2024E-PDF (rapport final en anglais)  
ISBN 978-0-660-69367-5

© Sa Majesté le roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2023



## Attestation de neutralité politique

J'atteste, à titre de président du groupe-conseil Quorus, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la [Politique sur les communications et l'image de marque](#) et la [Directive sur la gestion des communications – Annexe C](#).

Plus précisément, les produits livrables ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote des électeurs, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rick Nadeau', is centered on a white background with a light gray grid pattern.

Le 6 novembre 2023  
Rick Nadeau, président  
Le groupe-conseil Quorus Inc.

## Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>5</b>
<b>But et objectifs de la recherche</b> .....	<b>10</b>
<b>Résultats de la recherche</b> .....	<b>12</b>
Raisons pour consommer du cannabis et préférences en matière de produits.....	12
Exploration des sources de produits du cannabis .....	13
Savoir distinguer les sources autorisées des sources non autorisées .....	15
Facteurs clés de sélection des sources de cannabis .....	20
Préoccupations relatives au cannabis non réglementé.....	24
<b>Méthodologie</b> .....	<b>26</b>
Auditoire cible et base de sondage.....	26
Description des procédures de collecte de données.....	27
<b>Annexes</b> .....	<b>30</b>
Annexe A : Questionnaire de recrutement.....	31
Annexe B : Guide de l'animateur .....	39

# Sommaire

## But et objectifs de la recherche

Depuis 2018, le marché légal du cannabis connaît une croissance exponentielle. Parallèlement, la proportion de Canadiens qui se procurent du cannabis de sources légales continue d'augmenter. Toutefois, une récente recherche démontre que 30 % des consommateurs de cannabis se tournent vers des sources autres que les sources légales connues ou détenant un permis.

La recherche qualitative avait pour but de mieux comprendre ce qui motive les consommateurs de cannabis à continuer à s'approvisionner auprès de sources autres que les sources légales ou détenant un permis. Le projet appuie le mandat de Sécurité publique Canada qui consiste à renforcer la sécurité communautaire et à réduire les crimes graves et le crime organisé, de même que la politique du gouvernement du Canada qui vise à établir un marché du cannabis qui est robuste, légal et bien réglementé. Plus précisément, Sécurité publique Canada souhaitait :

- comprendre les raisons qui incitent certains consommateurs à se procurer du cannabis de sources autres que les sources légales ou détenant un permis, malgré que le cannabis légal soit contrôlé pour sa qualité, offert à un prix concurrentiel et disponible partout au pays dans les magasins et chez les détaillants en ligne autorisés;
- cerner les facteurs contextuels, personnels ou sociaux qui influent sur ces motivations;
- évaluer le niveau de connaissance et de préoccupation à l'égard des risques pour la santé et la sécurité des individus, de même que les risques financiers et sociétaux associés aux produits du cannabis illégaux ou non autorisés;
- comprendre ce qui pourrait influencer ce groupe de consommateurs de cannabis à modifier leur comportement.

## Méthodologie

La méthodologie de recherche consistait en 11 groupes de discussion en ligne avec des Canadiens d'âge adulte qui consomment des produits du cannabis qui ne proviennent pas tous de sources autorisées ou légales. Les séances d'une durée approximative de 90 minutes chacune se sont déroulées du 16 octobre au 2 novembre 2023. Les groupes étaient segmentés par région et par groupe d'âge. Les participants ont été informés à l'avance que la recherche était menée pour Sécurité publique Canada et chacun d'eux a reçu 125 \$. Au total, 70 personnes ont pris part à la recherche.

## Résultats de la recherche

### Raisons pour consommer du cannabis et préférences en matière de produits

Au début de chaque séance, les participants ont expliqué pourquoi ils consommaient du cannabis, dans quels contextes et à quelle fréquence, et sous quelles formes. Voici quelques-unes des principales tendances que nous avons pu observer :

- Les consommateurs de cannabis à des fins médicales<sup>1</sup> et récréatives étaient bien représentés dans tous les groupes.
- Ceux qui consomment du cannabis à des fins médicales exclusivement ou en partie le font pour gérer la douleur, le sommeil ou l'anxiété. Pour ce faire, ils utilisent un vaste éventail de produits du cannabis et plusieurs en consomment quotidiennement. Selon le genre de journée ou de semaine qu'ils vivent, certains consomment des produits du cannabis « au besoin » pour les aider à gérer la douleur.
- Ceux qui consomment du cannabis à des fins récréatives le font à diverses fréquences, la plupart du temps sous forme de joints, de produits de vapotage ou de produits comestibles.
- Dans tous les groupes, la plupart des participants consommaient le cannabis sous forme de feuilles séchées, de joints, de produits comestibles et de produits de vapotage.
- Ceux qui consomment du cannabis en grande partie ou exclusivement à des fins médicales le font presque toujours seuls à la maison, alors que ceux qui en consomment à des fins récréatives le font parfois seuls, mais également dans un contexte social.

### Exploration des sources d'approvisionnement en cannabis

La recherche avait pour but de comprendre ce qui motive les consommateurs à se procurer des produits du cannabis de sources autres que des sources légales ou détenant un permis. Tous les participants ont admis qu'ils utilisaient d'autres sources. Les principales tendances que nous avons pu observer étaient les suivantes :

- Ceux qui consomment à des fins médicales et qui utilisent surtout des produits qui comportent une « posologie » ou une préparation quelconque, comme les huiles, les

---

<sup>1</sup> Dans ce contexte, l'expression « médicales » renvoie aux personnes qui choisissent de consommer du cannabis et qui affirment le faire pour des raisons thérapeutiques. Elle ne doit pas être interprétée comme signifiant que ces personnes consomment du cannabis à des fins médicales et qu'elles ont reçu une ordonnance d'un médecin agréé.

crèmes et les comprimés, ont tendance à se procurer ces produits exclusivement de sources autorisées, principalement pour s'assurer que la qualité des produits est la même et que la dose est rigoureusement contrôlée.

- Les sources non autorisées sont surtout utilisées pour les produits comestibles et ceux en feuilles.
- Les sources non autorisées les plus souvent utilisées par les consommateurs de cannabis sont les « dealers » en ligne, locaux et de confiance, et les amis qui leur offrent des produits de cannabis en cadeau ou qui leur en vendent.
- Le prix et la qualité des produits, ainsi que les liens personnels ou de confiance avec la source non autorisée, sont les principaux motifs invoqués pour faire appel à celle-ci.

Presque tous les participants avaient l'impression que seuls les produits du cannabis vendus par des détaillants réglementés et autorisés par le gouvernement étaient légaux et quelques-uns seulement ont pu penser à des situations où ils ignoraient s'ils obtenaient du cannabis légal ou illégal. Cela dit, nous avons fait plusieurs constats en lien avec la sensibilisation des consommateurs :

- Les participants dans les provinces où les dispensaires privés sont autorisés à vendre des produits du cannabis (p. ex., l'Ontario et la Colombie-Britannique) n'ont pas toujours l'impression de pouvoir aisément faire la distinction entre un détaillant autorisé et un détaillant non autorisé.
- Dans les provinces et les territoires où seuls des dispensaires gouvernementaux existent, notamment dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et au Nunavut, les participants ont affirmé avoir plus de facilité à distinguer les détaillants autorisés des détaillants non autorisés.
- Le niveau de confiance était à son plus bas lorsque nous avons demandé aux participants s'ils pouvaient faire la distinction entre un détaillant autorisé et un détaillant non autorisé en ligne.
- Ils étaient peu nombreux à s'être renseignés pour savoir où se procurer des produits du cannabis légaux ou pour déterminer ce qui est légal ou ce qui ne l'est pas.

Au bout du compte, une minorité de participants seulement jugent important que les produits qu'ils consomment proviennent de sources autorisées. La plupart s'entendaient pour dire que « le cannabis est légal au Canada » et donc, que leur provenance importe peu.

Lorsque nous leur avons montré ce à quoi ressemblait un produit du cannabis légal et ce qui pourrait s'avérer un bon indicateur que le détaillant n'est pas autorisé, la plupart des participants semblaient être au courant.

## Facteurs clés de sélection des sources de cannabis

Le prix est un important facteur, sinon le plus important, pour se procurer des produits du cannabis de sources illégales. C'est particulièrement le cas pour les feuilles séchées et les produits comestibles.

La qualité est un autre facteur important que plusieurs ont décrit comme signifiant que les produits provenant de leur source non autorisée étaient meilleurs, que ce soit pour la qualité des feuilles, la concentration en THC, le processus de production (c.-à-d. qu'ils savent que leur source n'utilise aucun produit chimique ni pesticide) et la fraîcheur.

Plusieurs ont aussi mentionné tout ce que leur « dealer » faisait pour fidéliser sa clientèle et leur donner pleine satisfaction (p. ex., livraison à domicile, service en tout temps, possibilité de voir ou de tester le produit, bonis ou produit en extra, retours sans souci).

En terminant, bon nombre de participants ont expliqué comment ils utilisaient les sources non autorisées pour obtenir des produits qui ne sont pas offerts par les sources autorisées dans leur région.

## Préoccupations à l'égard du cannabis non réglementé

Les participants n'ont exprimé aucune préoccupation liée à la santé en ce qui concerne les produits du cannabis non réglementés qu'ils utilisent. Ils font confiance à leurs sources, avec lesquelles ils font parfois affaire depuis plusieurs années.

Les participants ont expliqué que depuis que le cannabis est légal au Canada, ils ne craignent pas les conséquences juridiques, du moins pas en tant qu'acheteurs de produits illégaux. Ils ne sont pas convaincus que les fournisseurs illégaux devraient s'en faire plus qu'il ne le faut puisque d'après eux, les policiers ne sont pas très stricts lorsqu'il s'agit de faire appliquer les lois sur le cannabis.

Finalement, les participants étaient très peu nombreux à faire le lien entre obtenir du cannabis de sources illégales et le crime organisé.

### **Mise en garde concernant la recherche qualitative**

La recherche qualitative vise à recueillir des points de vue et à trouver une orientation plutôt que des mesures qualitatives extrapolables. Le but n'est pas de générer des statistiques, mais d'obtenir l'éventail complet des opinions sur un sujet, comprendre le langage utilisé par les participants, évaluer les niveaux de passion et d'engagement, et exploiter le pouvoir du groupe pour stimuler les réflexions. Les participants sont encouragés à exprimer leurs opinions, peu importe si ces opinions sont partagées ou non par d'autres.

En raison de la taille de l'échantillon, des méthodes de recrutement utilisées et des objectifs de l'étude, il est clair que la tâche en question est de nature exploratoire. Les résultats ne peuvent être extrapolés à une plus vaste population, pas plus qu'ils ne visent à l'être.

Plus particulièrement, il n'est pas approprié de suggérer ou de conclure que quelques (ou de nombreux) utilisateurs du monde réel agiraient d'une façon uniquement parce que quelques (ou de nombreux) participants ont agi de cette façon durant les séances. Ce genre de projection relève strictement de la recherche quantitative.

**Fournisseur : Le groupe-conseil Quorus Inc.**

**Numéro de contrat : CW2324422**

**Date d'octroi du contrat : 28 juillet 2023**

**Valeur du contrat (TVH incluse) : 96 428,55 \$**

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Sécurité publique Canada :**

[ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca).

## But et objectifs de la recherche

La *Loi sur le cannabis* qui est entrée en vigueur en 2018 réglemente la production, la possession, la distribution et la vente de cannabis au Canada. L'objectif de la Loi comporte deux volets. Premièrement, elle vise à protéger la santé et la sécurité des Canadiens, tout en offrant un cadre législatif flexible qui s'adapte et répond aux besoins actuels et émergents de la population. Deuxièmement, elle prévoit l'établissement d'une industrie légale diversifiée et compétitive composée de petits et grands joueurs pour supplanter le marché illicite et réduire l'activité criminelle.

Depuis 2018, le marché légal a connu une croissance exponentielle. Selon les rapports provinciaux, le nombre d'établissements légaux de vente au détail de cannabis au pays s'est multiplié par huit et les prix ont continué de diminuer. Par ailleurs, le nombre de Canadiens qui se procurent du cannabis de sources légales ne cesse d'augmenter. L'Enquête canadienne sur le cannabis (ECC) de 2022 révèle qu'environ sept Canadiens sur dix qui consomment du cannabis l'obtiennent généralement de sources légales ou détenant un permis. En effet, 61 % ont affirmé qu'ils achetaient leurs produits dans des comptoirs de vente légaux, comparativement à 53 % en 2021, 41 % en 2020 et 24 % en 2019, tandis que 8 % les achètent habituellement d'une source légale en ligne. Les 30 % restants ont mentionné des sources autres que des sources légales connues ou détenant un permis : 10 % se procurent leur cannabis auprès d'amis, 8 % le cultivent eux-mêmes ou s'en procurent de personnes qui en font la culture, 4 % le partagent avec des amis ou des membres de la famille (3 %), d'autres se tournent vers des sources illégales en ligne (2 %) ou des établissements illégaux ayant pignon sur rue (1 %), un dealer (1 %) ou une connaissance (1 %).

La recherche qualitative avait pour but de mieux comprendre ce qui motive les consommateurs de cannabis à continuer à s'approvisionner auprès de sources autres que les sources légales ou détenant un permis. Le projet appuie le mandat de Sécurité publique Canada (SPC) qui consiste à renforcer la sécurité communautaire et à réduire les crimes graves et le crime organisé, de même que la politique du gouvernement du Canada qui vise à établir un marché du cannabis qui est robuste, légal et bien réglementé. Une meilleure compréhension de ces motivations permettra de soutenir les efforts pour détourner un plus grand nombre de consommateurs vers le marché légal, qui est réglementé et qui comporte moins de risques, tout en continuant de déloger le marché illicite et de décourager les activités criminelles qui causent du tort aux Canadiens, à leurs familles et à nos collectivités.

L'ECC, l'Enquête sur les dépenses des ménages et les recherches universitaires, dont l'International Cannabis Policy Study (ICPS) de l'Université de Waterloo, produisent des statistiques annuelles sur les sources d'approvisionnement des consommateurs de cannabis,

selon le groupe d'âge, le genre et d'autres caractéristiques, comme la fréquence de consommation ou le type de produit utilisé (p. ex., feuilles séchées, huile). La recherche et les données existantes ont permis d'analyser les principaux facteurs qui pourraient inciter les consommateurs de cannabis à se procurer leurs produits de sources illégales ou non réglementées. Ces facteurs incluent notamment le prix et l'accessibilité, ainsi que les perceptions d'autres facteurs moins prévalents, comme la qualité du produit et la sélection (ICPS).

### Objectifs de la recherche

La recherche qualitative avait pour but de mieux comprendre ce qui motive les consommateurs de cannabis à continuer à s'approvisionner auprès de sources autres que les sources légales ou détenant un permis, malgré que le cannabis soit disponible partout. Les renseignements recueillis permettront d'éclairer les futures orientations stratégiques et l'élaboration d'initiatives de sensibilisation et d'éducation du public qui concernent les sources d'approvisionnement en cannabis, les risques associés au marché illégal et non réglementé, et d'inciter un plus grand nombre de consommateurs de cannabis à se procurer des produits légaux/réglementés.

Plus précisément, Sécurité publique Canada souhaitait :

- comprendre les raisons qui incitent certains consommateurs à se procurer du cannabis de sources autres que les sources légales ou détenant un permis, malgré que le cannabis légal soit contrôlé pour sa qualité, offert à un prix concurrentiel et disponible partout au pays dans les magasins et chez les détaillants en ligne autorisés;
- cerner les facteurs contextuels, personnels ou sociaux qui influent sur ces motivations;
- évaluer le niveau de connaissance et de préoccupation à l'égard des risques pour la santé et la sécurité des individus, de même que les risques financiers et sociétaux associés aux produits du cannabis illégaux ou non autorisés;
- comprendre ce qui pourrait influencer ce groupe de consommateurs de cannabis à modifier leur comportement.

Les résultats de cette recherche seront partagés avec les partenaires et les intervenants des provinces et territoires et d'autres ministères fédéraux pour promouvoir les objectifs ci-dessous en matière de politique publique, de communication et de sensibilisation en vue de déloger le marché illégal du cannabis :

- encourager ce groupe de consommateurs de cannabis à modifier son comportement grâce à des campagnes ciblées de sensibilisation et d'éducation du public qui traitent des facteurs contextuels, personnels et sociaux qui affectent ces motivations;

- encourager un plus grand nombre de consommateurs de cannabis à se tourner vers le marché légal/réglementé;
- réduire le marché illégal, y compris les profits qu'en retirent les groupes du crime organisé.

## Résultats de la recherche

### Raisons pour consommer du cannabis et préférences en matière de produits

Au début de chaque séance, les participants étaient invités à décrire leurs habitudes de consommation de cannabis et leurs préférences en matière de produits.

Tout d'abord, nous leur avons demandé quelles étaient leurs raisons pour consommer du cannabis. Ceux-ci ont mentionné qu'ils consommaient pour diverses raisons, médicinales ou récréatives. Les participants qui consomment du cannabis uniquement ou en grande partie à des fins médicinales le font pour gérer la douleur, mieux dormir ou stabiliser leur humeur lorsqu'ils ont des symptômes d'anxiété ou de dépression. Ceux qui consomment du cannabis principalement à des fins récréatives le font pour relaxer, diminuer le stress et socialiser. Quelques-uns ont affirmé que dans un contexte social, ils préféreraient le cannabis à l'alcool.

« C'est beaucoup mieux pour moi de consommer du cannabis pour me relaxer que de boire de l'alcool... Les méfaits de l'alcool étaient importants pour moi. Ça fait que j'ai décidé de vraiment stopper ça. » – Homme, 47 ans, Québec

Les participants ont également expliqué à quel endroit et à quel moment ils consommaient du cannabis. Ceux qui en consomment souvent à des fins médicinales le font lorsqu'ils ont besoin de soulager la douleur ou le soir, pour améliorer leur sommeil. Ceux qui consomment du cannabis à des fins récréatives le font souvent en soirée ou le week-end et d'autres qui en consomment plus fréquemment le font tout au long de la journée. Ceux qui consomment du cannabis exclusivement ou en grande partie à des fins médicinales le font presque toujours à la maison quand ils sont seuls, alors que ceux qui en consomment à des fins récréatives le font aussi seuls, mais également dans un contexte social, que ce soit à la maison, chez des amis, au chalet, etc.

Fins récréatives ou médicinales, les formes de cannabis les plus prisées sont les joints, les produits de vapotage et les produits comestibles. Ceux qui en consomment à des fins médicinales ont indiqué qu'ils utilisaient des onguents ou des crèmes, des comprimés et des huiles. Certains l'utilisent sous forme de vaporisateurs ou de boissons. Les hommes étaient plus nombreux que les femmes à consommer le cannabis sous forme de joints ou de produits de

vapotage. Par ailleurs, un nombre un peu plus élevé de femmes ont dit qu'elles utilisaient des produits à application locale, comme des crèmes.

L'apparition des différentes formes de produits, en particulier depuis la légalisation, en a incité plusieurs à abandonner les produits à fumer pour d'autres comme les huiles, les comprimés et les crèmes. Au fil du temps, certains ont laissé de côté les produits à fumer qu'ils utilisaient plus jeunes, au profit de produits plus concentrés qui ne se fument pas, parce que leur raison pour consommer du cannabis n'était plus purement récréative, mais exclusivement ou en partie médicinale. Ces participants cherchent moins à se « défoncer » et davantage à soulager leurs maux.

Certains ont expliqué qu'ils avaient remplacé les joints ou les bonges par le vapotage, qu'ils considèrent comme étant moins irritant pour la gorge et provoquant moins de toux. Ils ont aussi mentionné qu'ils préféraient l'odeur plus douce et plus discrète du vapotage; ils n'ont pas à s'inquiéter des vêtements qui sentent mauvais et ils ne sont pas forcés d'aller à l'extérieur pour vapoter.

Pour des raisons similaires, certains participants ont expliqué qu'ils préféraient les produits comestibles ou les boissons, qui sont discrets, faciles à consommer, non irritants pour la gorge ou les poumons, et sans odeur forte ou persistante. Certains participants ont indiqué leur préférence pour les produits comestibles, lesquels ont des effets plus durables que les produits à fumer. Parmi ceux qui consomment du cannabis à des fins médicales, quelques-uns ont expliqué que les produits comestibles procurent un plus grand sentiment « d'euphorie » et qu'ils sont plus efficaces que les autres pour gérer la douleur.

### Exploration des sources de produits du cannabis

La recherche avait pour but de comprendre ce qui motive les consommateurs à se procurer des produits du cannabis de sources autres que les sources légales ou détenant un permis. Par conséquent, tous les participants utilisaient d'autres sources, du moins pour quelques produits.

Pour la plupart, les sources non autorisées sont utilisées pour les produits comestibles et ceux en feuilles. Les plus communes sont les sources en ligne, les « dealers » locaux de confiance, et les amis qui offrent des produits du cannabis en cadeau ou qui en vendent. Ceux qui en commandent en ligne utilisent le plus souvent des sites Web qui expédient leurs marchandises d'autres provinces que celle où ils habitent. Les participants du Québec sont plus nombreux à commander des produits en ligne qui sont expédiés d'autres provinces, parce que certains produits comme les produits comestibles ou les produits à vapoter sont moins accessibles dans leur région.

En ce qui concerne les autres écarts régionaux, les participants de la Colombie-Britannique et des provinces de l'Atlantique sont plus nombreux à transiger avec un « dealer ». Dans les provinces de l'Atlantique et les Prairies, les participants ont l'habitude d'obtenir la majorité ou une partie de leurs produits du cannabis de dispensaires autorisés qui sont facilement accessibles et qui offrent des prix concurrentiels comparativement aux sources non autorisées qu'ils connaissent.

Les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes à transiger avec un « dealer ». De plus, les participants de 35 ans et plus sont plus enclins que les plus jeunes à faire affaire avec un dealer, cultiver leur propre cannabis ou s'en procurer d'un proche qui en cultive.

Certains qui consomment à des fins médicales et qui utilisent surtout des produits qui comportent une « posologie » ou une préparation quelconque, comme les huiles, les crèmes et les comprimés, ont tendance à se procurer ces produits exclusivement de sources autorisées, principalement pour s'assurer que la qualité des produits est la même et que la dose est rigoureusement contrôlée.

[« Je l'utilise à des fins médicales et j'aime connaître la concentration de THC. C'est pourquoi quand j'utilise les huiles, je préfère savoir exactement quelle est la concentration en THC. »] – Femme, 34 ans, Ontario « I use it for medicinal purposes more so, I like to know how much THC is in it. And so that's why when I'm using the oils, I would rather know for sure sort of how much THC is in it. » – Femme, 34 ans, Ontario [« Je l'utilise à des fins médicales et j'aime connaître la concentration de THC. C'est pourquoi quand j'utilise les huiles, je préfère savoir exactement quelle est la concentration en THC. »]

« Anything else like oils and edibles, I get locally at our dispensary here mostly because it's more controlled. I've had friends that have made like brownies and chocolates and it's really variable how much is in there and you don't know. I like to have a little bit more control over what I'm ingesting. » – Homme, 34 ans, Nunavut [« Tout le reste, comme les huiles et les produits comestibles, je les achète à notre dispensaire local parce que c'est mieux contrôlé. J'ai des amis qui ont fait des brownies et du chocolat, mais les concentrations variaient, sans qu'on sache à quoi s'en tenir. J'aime avoir un certain contrôle sur ce que je mange. »]

Cela dit, il n'est pas rare que certains de ces participants se procurent d'autres produits du cannabis de sources non autorisées. Tandis que ceux qui consomment du cannabis à des fins médicales sont généralement plus sélectifs dans leurs choix de sources non autorisées, ceux qui en consomment principalement ou exclusivement à des fins récréatives sont plus nombreux à bien connaître et à utiliser ces sources.

Interrogés sur les raisons pour lesquelles ils se procurent du cannabis de sources non autorisées, la plupart des participants ont mentionné le prix et la qualité des produits. Les autres raisons mentionnées étaient la disponibilité des produits à plus forte concentration de THC que ceux vendus chez les détaillants autorisés, la commodité (comme le service à domicile, la disponibilité quand les dispensaires sont fermés, etc.), la variété des produits offerts, la possibilité d'essayer ou de voir le produit avant de l'acheter, et le service à la clientèle. En définitive, cependant, le facteur sous-jacent qui incite les participants à continuer de se procurer des produits de sources non autorisées est le degré élevé de confiance à l'égard de celles-ci.

[« Je ne suis pas une grande fan des dispensaires. Je n'aime pas la qualité de leurs produits. Je fais donc affaire avec un ami depuis longtemps et je suis satisfaite de ce qu'il me fournit comparativement à ce que j'obtenais des dispensaires auparavant. Je lui fais entièrement confiance. Il fume tout avec moi et chaque fois, alors je sais que c'est bon. »]  
– Femme, 32 ans, Ontario « I'm actually not a big fan of the dispensaries. I don't like the type of quality that they have. So I get it from a friend and I've been doing that for quite a while and I've been really satisfied with what I've gotten from him compared to what I may have gotten from dispensaries before. I trust him 100%. He smokes with me every time and everything, so, I know that it's good. »

Plusieurs participants ont expliqué qu'ils avaient une relation ou un lien personnel avec la personne qui leur vend du cannabis, d'où le niveau élevé de confiance.

« C'est peut-être con, mais le lien, admettons comme moi avec mon dealer, on a un lien amical. Il y a un partage, tandis qu'avec admettons un employé, bien il ne me connaît pas, fait que tu sais, le petit lien, je pense. » – Femme, 33 ans, Québec

### Savoir distinguer les sources autorisées des sources non autorisées

Nous avons rappelé aux participants que seuls les produits du cannabis provenant de détaillants autorisés et réglementés par le gouvernement étaient légaux et que les produits provenant de toutes les autres sources n'étaient pas réglementés et donc, considérés comme illégaux. Les participants n'ont pas été étonnés de l'apprendre et lorsque nous leur avons posé la question, très peu pouvaient envisager une situation où ils ne sauraient pas s'ils achètent du cannabis légal ou illégal.

[« Généralement, j'achète moi-même mes fleurs. Je sais que si elles ne proviennent pas du détaillant local, elles proviennent de sources illégales. Je le sais. Je n'ai pas à poser beaucoup de questions. »] – Homme, 34 ans, Nunavut « Generally, when I get flowers, I'm

purchasing it. I know that if it's not from the local cannabis retailer here, that it is going to be from illegal sources. I'm aware of that. I don't have to ask a lot of questions. »

Cependant, en discutant de la disponibilité des comptoirs de vente ou des sites Web non autorisés, de nombreux participants n'étaient pas convaincus qu'ils seraient en mesure de savoir quels sont ceux autorisés par le gouvernement et ceux qui ne le sont pas.

La capacité à pouvoir faire la distinction entre les comptoirs de vente autorisés et ceux qui ne sont pas autorisés varie d'une région à l'autre. Les participants dans les provinces où les dispensaires privés sont autorisés à vendre des produits du cannabis (p. ex., en Ontario et en Colombie-Britannique) n'avaient pas toujours l'impression qu'ils peuvent distinguer en toute confiance entre un détaillant autorisé et un autre qui ne l'est pas. Certains pensaient qu'il y avait une affiche ou un « permis » dans la fenêtre et d'autres croyaient pouvoir le déduire d'après l'apparence des produits. Quelques participants avaient l'impression qu'ils reconnaîtraient certaines chaînes ou des noms de grandes marques comme étant des détaillants autorisés et qu'ils se méfieraient d'une boutique ponctuelle.

Dans ces régions, plusieurs participants ont aussi admis ne pas avoir vraiment réfléchi ou porté une grande attention en achetant des produits dans les magasins traditionnels. Certains avaient l'impression que depuis la légalisation du cannabis, tous les comptoirs de vente avaient l'autorisation du gouvernement pour ouvrir leurs portes (ou pour rester ouverts).

[« Dans le Nord, nous avons seulement un dispensaire et il est légal. Quand je voyage, disons en Alberta, et que je sais qu'il y a plusieurs détaillants qui en vendent, j'ai toujours l'impression qu'ils sont légaux. Je n'ai pas vraiment examiné l'emballage pour voir s'il est le même pour tous les produits, mais j'ai supposé que c'était le cas parce c'est tellement public, ils ne se cachent pas, ils sont tous enregistrés et autorisés à mener leurs opérations. »] – Homme, 34 ans, Nunavut « In the North, we only have one dispensary and it's legal... when I travel to say, Alberta, and I know there's a large number of retailers who sell it, I think I was under the impression that they were all legal. I haven't really looked at the packaging to see if they all have the same, you know, but I think I just assumed because they're so public like they're not hidden away that they're all registered and legal to operate. »

[« Je n'ai aucune idée. Je suppose que s'ils ont pignon sur rue, c'est qu'ils sont légaux, autrement, ils seraient forcés de fermer, mais je ne sais pas. » ] – Femme, 34 ans, Manitoba « I have no idea. I assume if they have a storefront that they're legal because otherwise I feel like they'd get shut down but I have no idea. »

[« Honnêtement, je présume que si je vais dans un dispensaire, c'est qu'ils sont tous légaux. »] – Femme, 19 ans, Ontario « Honestly, I naturally assume that if I go to a dispensary, they all are legal. »

Par ailleurs, dans les provinces où seuls des dispensaires gouvernementaux existent, notamment dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et au Nunavut, les participants n'avaient aucune difficulté à faire la distinction entre un détaillant autorisé et un autre qui ne l'est pas.

[« En Nouvelle-Écosse, c'est clair. Si ce n'est pas dans le magasin d'alcools, ce n'est pas légal, mais on ne ferme pas toujours les autres établissements ou les autres endroits parce que je crois qu'il faut une plainte du public. »] – Femme, 40 ans, Nouvelle-Écosse  
« In Nova Scotia, it's cut and dry. If it's not in the liquor store, it's not legal but they don't always close down the other facilities or places because I think one thing is there has to be a complaint from the public. »

Nous avons constaté une certaine méconnaissance de la légalité à se procurer du cannabis d'amis ou de membres de la famille. Quelques participants croyaient qu'étant donné qu'il est permis de cultiver et de consommer du cannabis, il était également permis d'en donner ou d'en vendre.

[« Est-ce que c'est illégal de cultiver du cannabis? Parce que c'est légal au Canada, on peut avoir nos propres plants, non? »] – Homme, 29 ans, Ontario « What if like there's just some homegrown weed, is that illegal? Because it's legal in Canada, you can have like your own plants, right? »

[« Je commence à comprendre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas... c'est surtout grâce à un ami qui en cultive un peu et qui me donne quelques pépites (nugs) ici et là. Je n'aurais jamais cru que ça pouvait être illégal. »] – Femme, 32 ans, Ontario « I'm just figuring out what's legal and what's illegal... it's mostly through a friend who has his little grow and from there he'll throw me a few nugs here and there. I wouldn't have considered that kind of illegal. »

Interrogés à savoir s'ils pouvaient faire la distinction entre les détaillants autorisés et les détaillants non autorisés en ligne, les participants se sont dits beaucoup moins confiants. Certains ont présumé qu'il y avait une certification quelque part sur le site Web, même si plusieurs ont avoué qu'ils ne s'étaient jamais demandé si ces sites étaient autorisés ou non, alors que d'autres ne se sentaient nullement préoccupés. Les participants qui commandaient des produits sur les sites de magasins traditionnels bien connus et autorisés avaient pleinement

confiance en leur légitimité. Par contre, plusieurs d'entre eux ont admis leur ignorance en ce qui concerne les autres détaillants en ligne.

[« J'ai utilisé une source de livraison en ligne pendant un certain temps. J'ignore si elle était légale. Je veux dire, on pouvait passer une commande et payer par carte de crédit il me semble. C'était peut-être juste les paiements comptant, je ne sais pas, il n'y avait aucun moyen de vérifier. »] – Homme, 34 ans, Colombie-Britannique « There was an online delivery resource I was using for a while... I have no idea if they're legal. I mean, like, you know, they're taking orders and I think there's card payments. It might have just been cash only even, but I have no idea, like there's just no way to really verify that. »

[« À ma connaissance, ça doit être légal parce qu'ils expédient au-delà de la frontière canadienne et ce sont des vendeurs autorisés, pour ce que j'en sais. Pour ce qui est des envois postaux, je suis assez certain que c'est légal, peut-être que chaque province a ses propres règles, mais les gummies que j'achète viennent de la Colombie-Britannique. »] – Homme, 47 ans, Nouveau-Brunswick « As far as I know, it must be legal because they ship it across Canadian borders and they are legalized sellers as far as I know. As far as mailing it, I'm pretty sure it's legal, maybe different provinces might have different rules but where I get my gummies from it comes from British Columbia. »

Les participants étaient peu nombreux à avoir tenté d'obtenir de l'information pour savoir où se procurer du cannabis légal ou pour mieux comprendre la différence entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. Seulement deux participants ont mentionné l'avoir fait après avoir trouvé un site Web gouvernemental qui contenait la liste des détaillants autorisés dans leur province.

Bien que les participants n'aient pas naturellement mentionné l'emballage comme étant un indice que le produit ou le détaillant ne sont pas autorisés, après avoir examiné quelques images et une description, plusieurs s'accordaient pour dire que les différences étaient assez claires. Les images et les descriptions étaient représentatives de ce à quoi pourrait ressembler un produit du cannabis légal et un indicateur que le détaillant est autorisé à vendre ce produit. De nombreux participants semblaient être au courant de l'information présentée. La plupart croyaient à tout le moins que les règlements concernant le cannabis autorisé avaient du sens et que les produits qu'ils avaient vus en vente chez les détaillants autorisés étaient conformes.

Interrogés sur ce qui pourrait constituer de l'information nouvelle pour eux, quelques participants ont indiqué qu'ils n'avaient pas réalisé que le timbre d'accise était différence d'une province ou d'un territoire à l'autre. Plusieurs ignoraient également qu'un détaillant qui vend des produits au-delà des frontières provinciales est sans doute un détaillant non autorisé (bon nombre d'entre eux ont admis avoir déjà commandé des produits du cannabis en ligne d'autres provinces, en particulier de la Colombie-Britannique). D'autres étaient également étonnés

d'apprendre qu'un détaillant qui offre des primes de recommandation ou d'abonnement, ou des promotions était probablement un détaillant non autorisé, bien que ce soit quelque chose qu'ils aient vu dans le passé de sources qu'ils croyaient autorisées.

[« Ce qui me surprend, c'est l'expédition au-delà des frontières provinciales. J'ignorais que c'était illégal. J'ai l'impression que beaucoup de détaillants en ligne expédient un peu partout. »] – Femme, 21 ans, Alberta « The one thing that surprises me is the shipping across provincial borders. I didn't know that that was illegal. I feel like there are a lot of online retailers that ship pretty much everywhere. »

[« Les primes de recommandation et d'inscription, ou les promotions, c'est du nouveau pour moi. J'avais déjà vu des publicités dans les médias sociaux et des mentions comme recommandez un ami et recevez une remise de 10 % sur votre prochain achat, ou quelque chose du genre »] – Femme, 27 ans, Colombie-Britannique « The referral and sign-up bonuses or promotions is news to me, though, because I've definitely seen things kind of like advertised throughout social media and stuff that have displayed like, you know, like refer a friend to this place and receive 10 percent off your next item or whatever. »

En fin de compte, ceux pour qui il est important de consommer des produits provenant de sources autorisées représentent une minorité. En se disant que « le cannabis est légal au Canada », les participants se soucient peu de sa provenance. De plus, bon nombre d'entre eux en consommaient déjà avant la légalisation – cette question ne les préoccupe pas plus maintenant qu'elle ne les préoccupait auparavant.

[« J'en consommais avant les présumés tests de pourcentages et autres. Je ne crois pas que ça pose réellement un problème. »] – Homme, 37 ans, Nouvelle-Écosse « I was consuming this stuff before there were any alleged testing of percentages or anything like that and it's whatever. I don't think there's going to be too much of an issue. »

[« Je consommais du cannabis avant que ce soit légal. J'ai l'habitude d'en obtenir de n'importe qui que je ne connais pas. »] – Femme, 43 ans, Nouvelle-Écosse « I was a cannabis consumer before it was legal. So, I'm used to kind of getting it from whomever not knowing what it was. »

Plusieurs avaient l'impression que dans le marché actuel, la question n'est pas de savoir ce qui est légal ou non, mais bien à qui faire confiance et de qui se méfier.

[« Légal ou pas, ça n'a pas d'importance. L'important pour moi, c'est de savoir si le produit provient d'une source de confiance. Est-ce quelqu'un de qui j'ai déjà acheté ou de

qui une personne que je connais a déjà acheté. »] – Femme, 38 ans, Terre-Neuve-et-Labrador « I think, yeah, legal versus not legal doesn't really matter. For me, it's whether it's coming from a trusted source. So, is it someone that I bought from before or someone else has. »

### Facteurs clés de sélection des sources de cannabis

Pour expliquer le choix d'une source non autorisée plutôt qu'un détaillant autorisé par le gouvernement, les participants ont mentionné plusieurs facteurs, notamment l'aspect pratique, le prix, la variété et la qualité des produits. En définitive, le prix est ressorti comme étant le facteur le plus important qui incite les participants à se procurer du cannabis de sources non autorisées, suivi de la qualité et de l'aspect pratique.

Sur le plan régional, les participants de la Colombie-Britannique, des provinces de l'Atlantique et des Prairies avaient tendance à considérer le prix comme étant le principal facteur, alors que ceux de l'Ontario ont accordé un peu plus d'importance à la qualité des produits. Au Québec cependant, la variété et la disponibilité des produits étaient considérées comme le facteur le plus important qui les incite à acheter du cannabis de sources non autorisées ou d'autres provinces.

Le prix est une préoccupation toute particulière lorsqu'il s'agit de feuilles séchées et de produits comestibles, en raison de l'écart important entre les sources autorisées et les sources non autorisées. Certains participants ont fait valoir que les prix chez les détaillants autorisés étaient souvent le double ou le triple de ce qu'ils payent lorsqu'ils se procurent du cannabis auprès d'un ami, d'un dealer ou d'une source non autorisée en ligne.

[« C'est moins cher d'acheter en ligne. Je trouve que dans les magasins, on paye au moins le double, si ce n'est le triple de ce qu'on paye quand on commande en ligne. »] – Femme, 30 ans, Manitoba « It's cheaper to buy them online. I find going into the store, you would pay at least double, if not triple what you would pay to order it online. »

[« J'ai toujours acheté mes produits dans la rue, jamais dans un dispensaire. Ou peut-être une ou deux fois, quand ils ont ouvert, juste pour essayer, mais quand on voit les prix, on se dit qu'il vaut mieux continuer d'acheter dans la rue. »] – Homme, 49 ans, Colombie-Britannique « I've always gotten on the street and never went to dispensary really. Maybe once or twice when it first came out just to experience, you know, but then when you see the price, it's like, oh my God, rather just stick to the streets. »

Les participants des régions rurales qui ont plus difficilement accès aux dispensaires, notamment dans les Territoires, ont expliqué que l'absence de compétition fait en sorte

d'augmenter les prix, ce qui en a amené certains à se tourner vers d'autres sources plus abordables.

Tandis que le prix est un enjeu pour presque tous les participants, les plus jeunes ont affirmé qu'il s'agit du principal facteur qui les éloigne des sources autorisées. Les prix élevés préoccupent également ceux qui consomment de grandes quantités de produits du cannabis.

Lorsque nous leur avons demandé à combien le prix du produit vendu par les détaillants autorisés devrait se rapprocher de celui demandé par les sources non autorisées, les participants ont répondu qu'il devrait être sensiblement le même pour qu'ils envisagent de changer de fournisseurs.

[« Le prix doit être comparable, probablement identique à celui que mon ami demande parce que non seulement ses produits sont moins chers, mais ils sont plus puissants... Le produit lui-même est plus agréable. Dans certains dispensaires, les produits sont moins puissants et je dois en consommer plus souvent. Je viens à en manquer plus rapidement que quand j'en achète de mon ami. Je pense que la puissance doit être en lien avec le prix. »] – Homme, 27 ans, Yukon « It would have to be on par, I think, like probably matching my buddy's because not only is this stuff cheaper, but it's more potent... The product itself is much more enjoyable. I find sometimes dispensaries, kind of the strength is a little weaker like I find myself having to use the product more frequently... I run out of it quicker than I would my buddy's stuff. So, I think the strength also has to correlate with the pricing as well. »

La qualité des produits est un autre facteur important. Bon nombre de participants ont expliqué que les produits obtenus de la source non autorisée étaient supérieurs en termes de qualité des feuilles, de concentration en THC, de processus de production (par exemple, ils savent que leur source n'utilise aucun produit chimique ou pesticide) et de fraîcheur. Plusieurs ont mentionné que la réglementation en matière de concentration en THC (comme la limite de 10 mg de THC par emballage de produits comestibles) les empêchait de se procurer légalement des produits assez puissants et les incitait à se tourner vers d'autres sources.

Les participants ont aussi exprimé des préoccupations concernant l'emballage du cannabis autorisé par le gouvernement qui les empêche de voir, de sentir ou de tester le produit avant de l'acheter. Plusieurs qui s'approvisionnent auprès d'un « dealer » ou d'un ami ont fait valoir qu'ils pouvaient voir et sentir le produit (en particulier les feuilles séchées et les fleurs) avant l'achat, pour savoir s'ils l'apprécieront ou non. Certains ont également mentionné qu'ils fument avec leur ami ou leur dealer et qu'ils sont alors en mesure de déterminer s'ils aiment le produit avant d'en acheter une grande quantité.

Quelques participants ont raconté qu'ils avaient déjà acheté des feuilles séchées dans un dispensaire autorisé, pour découvrir que le produit était très sec, trop friable ou moisi. Cette expérience avait suscité leur mécontentement, puisqu'ils avaient déjà quitté l'établissement et qu'ils n'avaient pas pu y retourner ou s'ils l'avaient fait, ils avaient eu de la difficulté à retourner le produit. Ces participants étaient d'avis que cette situation aurait pu être évitée si on leur avait permis de voir et de sentir le produit au préalable.

[« Ces dispensaires produisent parfois des quantités massives, et on obtient un produit trop sec... on le touche et il est réduit en cendres. Quand on achète un produit de quelqu'un qui s'y connaît en culture et qui est fier de son produit, on peut vraiment goûter la différence et apprécier le produit et ses effets. »] – Homme, 29 ans, Ontario  
« Sometimes these dispensaries produce in such mass amounts that you get some of the herb and it's all dry or... you touch it and it just turns to dust. In terms of getting it from a person who really knows how to grow and who's proud of their product and you can smoke it and really taste the difference or really admire the type of different and high. »

[« Dans les dispensaires, j'ai remarqué que la qualité des produits semble inférieure. En termes de plantes, j'ai vu beaucoup de produits périmés ou très secs. »] – Femme, 27 ans, Colombie-Britannique  
« With going to dispensaries, I've noticed a lot of product quality just seems lower. Like as far as like plant itself goes, I've noticed a lot of stale product...drier product. »

Plusieurs ont mentionné tout ce que leur « dealer » faisait pour fidéliser la clientèle et lui donner entière satisfaction, ce qui ajoute à l'aspect pratique, que ce soit la livraison à domicile et en tout temps, la possibilité de tester le produit et de le voir avant de l'acheter, les petites primes ou les produits en extra de temps à autre, de même que les retours sans complication s'ils sont insatisfaits du produit qu'ils ont reçu. Certains ont également décrit en quoi leur source s'était améliorée sur tous ces aspects depuis la légalisation.

De plus, bon nombre de participants qui consommaient du cannabis avant la légalisation ont continué de faire affaire avec la même source qui les fournissait avant qu'ils aient des options légales. Pour certains, c'est une question de confiance alors que pour d'autres, c'est de pouvoir continuer à acheter des produits qu'ils connaissent et qu'ils apprécient. Quelques-uns ont expliqué qu'en soutenant leur dealer ou leur ami, ils avaient l'impression de soutenir une entreprise locale.

La variété insuffisante de produits qu'on retrouve chez les détaillants autorisés est une raison fréquemment invoquée pour utiliser les sources non autorisées, particulièrement dans les provinces où on retrouve uniquement des dispensaires gérés par le gouvernement, comme le

Nunavut, les provinces de l'Atlantique et le Québec. Cette situation a amené de nombreux participants à se tourner vers le Web pour plus de variété. Au Québec, certains ont indiqué qu'ils allaient en Ontario, en voiture ou en train, pour « faire des réserves », tandis qu'un participant du Nunavut demandait souvent à ses amis s'ils prévoyaient faire des allers-retours dans d'autres provinces pour lui rapporter des produits. La variété semble particulièrement un enjeu pour les produits comestibles, les cires et les concentrés, de même que les produits de vapotage. Au Québec, les consommateurs semblent constamment se plaindre du goût des produits comestibles vendus à la SQDC.

« Ici au Québec, il y a trois sortes d'édibles, mais tu vas en Ontario, il y en a 50-60. » –  
Homme, 36 ans, Québec

Certains participants ont avoué qu'ils s'étaient déjà rendus chez des détaillants de cannabis non autorisés simplement parce qu'ils ne pouvaient pas faire la distinction entre ce qui est considéré comme étant « légal » ou « illégal ». Quelques-uns avaient l'impression que certains des établissements qu'ils avaient visités étaient autorisés et ce n'est qu'après avoir discuté des exigences en matière d'emballage qu'ils ont conclu qu'il s'agissait probablement de sources non autorisées. Certains s'étaient procuré des produits comestibles dans des magasins ayant pignon sur rue dans leur ville ou sur une réserve, et ont indiqué que l'emballage comportait des images et des jeux de mots avec des marques populaires de confiserie, que la concentration en THC était supérieure à 10 mg, ou que les étiquettes requises étaient manquantes.

[« Beaucoup de ces produits ressemblent à des bonbons, surtout les produits comestibles, mais le nom a été changé de Sour Patch Kids à quelque chose comme Stoney Patch Kids. »] – Homme, 37 ans, Nouvelle-Écosse « A lot of just looks just like candy, especially the edibles too, but they'll change it to instead of Sour Patch kids like Stoney Patch Kids. »

Certains ont expliqué qu'ils n'achetaient aucun produit dans les dispensaires parce qu'ils ne voulaient pas appuyer le gouvernement ou encourager un monopole.

Le niveau de connaissance des vendeurs dans les magasins ayant pignon sur rue était un facteur pour quelques participants. Certains d'entre eux, en particulier ceux qui consomment le cannabis à des fins médicales, ont fait valoir que les vendeurs dans les dispensaires locaux connaissaient bien les produits du cannabis. Ils ont mentionné que ceux-ci étaient familiers avec les effets des différents produits et les impacts des divers niveaux de concentration en THC et en CBD. En plus de les rassurer, ces connaissances leur étaient utiles, surtout lorsqu'ils souhaitent essayer de nouveaux produits. D'autre part, quelques-uns ont expliqué que leurs amis ou leur dealer en savaient beaucoup plus sur le sujet, ou à l'inverse, que les commis dans les magasins locaux ne les aidaient pas du tout, d'où leur désir d'aller vers d'autres sources.

Finalement, quelques participants avaient l'impression que faire affaire avec des amis ou un dealer était plus discret que d'entrer dans un magasin de cannabis.

Plusieurs ont indiqué que s'ils devaient séjourner temporairement dans une autre ville ou une autre province où ils n'ont aucune « source », ils feraient probablement affaire avec une source autorisée pour obtenir du cannabis. Ceci étant dit, s'ils devaient déménager, ils commenceraient par utiliser des sources autorisées, jusqu'à ce qu'ils se fassent de nouveaux amis et établissent des liens avec d'autres consommateurs de cannabis, moment auquel ils se mettraient sans doute à la recherche d'une source non autorisée.

### Préoccupations relatives au cannabis non réglementé

Nous avons demandé aux participants s'ils étaient préoccupés par les méthodes qu'ils utilisent pour se procurer du cannabis. Dans tous les groupes, aucun d'eux n'a exprimé d'inquiétude.

Interrogés sur leurs préoccupations pour leur santé ou leur sécurité en lien avec leur consommation de cannabis non réglementé, les participants ont dit n'avoir aucune. Bon nombre d'entre eux faisaient affaire avec les mêmes sources depuis des années et avaient établi avec elles des liens de confiance qui les rassuraient et leur donnaient le sentiment que les produits étaient sans danger.

En ce qui concerne les conséquences juridiques, les participants ont expliqué qu'étant donné que le cannabis est maintenant légal au Canada, ils ne craignent aucune conséquence légale, du moins en tant qu'acheteurs de produits illégaux. D'après eux, les forces de l'ordre ne cherchent pas à attraper les individus qui achètent du cannabis de sources non autorisées. Quelques-uns ont mentionné que s'ils étaient interrogés, ils déclareraient simplement avoir acheté des produits dans un dispensaire autorisé.

Les participants ne sont pas convaincus que les sources ou les fournisseurs non autorisés devraient s'inquiéter outre mesure puisqu'ils sont d'avis que les corps de police ne sont pas très stricts quand vient le temps d'appliquer les lois sur le cannabis. Dans l'ensemble, ils croient que les forces de l'ordre ont des problèmes plus importants à régler, surtout lorsqu'il s'agit de sévir contre le trafic de substances illégales.

[« Je n'ai aucune crainte en ce qui concerne la légalité ou les risques d'avoir des ennuis.

D'après ce que j'ai vu, tous ceux qui subissent les contrecoups des forces de l'ordre semblent être les boutiques qui exercent leurs activités illégalement. »] – Femme, 41 ans,

Nouvelle-Écosse « I have zero concern about the legality or getting in trouble. As far as I've seen, anyone who bears the brunt of law enforcement seems to be the shops that are operating illegally. »

Enfin, à la question s'ils voyaient un lien entre le fait de se procurer du cannabis de sources illégales et le crime organisé, très peu de participants ont répondu par l'affirmative. Tous croyaient généralement que le crime organisé ne s'intéressait pas au cannabis, mais plutôt aux drogues plus illicites ou plus « dures ». Certains croyaient que c'était peut-être le cas avant la légalisation, mais que maintenant, la compétition était telle que le cannabis n'en valait pas la peine pour le crime organisé. Plusieurs connaissaient leurs sources depuis longtemps et savaient qu'elles n'étaient aucunement liées au crime organisé.

[« Je crois que c'était plus lucratif avant la légalisation, en raison du marché noir, mais maintenant c'est légal. Il n'y a plus autant de profits à faire avec ça. »] – Homme, 47 ans, Nouveau-Brunswick « I think they made more of it when it wasn't legal because it was a black market then, which was legalized now. There's not as much profit to be made in it. »

[« Si vous achetez du cannabis de quelqu'un qui le cultive, vous savez. Si vous achetez vos produits d'un fournisseur qui les obtient d'un autre fournisseur, vous ne pouvez pas savoir si le crime organisé est impliqué. »] Femme, 35 ans, Yukon « Unless you're somebody like that's getting it from somebody that you know is personally growing it, you know. If you're getting it from a supplier that's getting it from a supplier, you're very unlikely to know that it's not connected to some type of organised crime. »

[« Quand j'étais plus jeune, le crime organisé était probablement impliqué dans la majorité des ventes de cannabis là où j'habitais, mais ce n'est plus le cas. La légalisation a tout changé et ils sont passés à d'autres drogues. Le cannabis n'est plus la mine d'or qu'il a déjà été pour le crime organisé, surtout qu'on peut maintenant en cultiver soi-même. »] – Homme, 64 ans, Colombie-Britannique « There maybe in the past when I was younger, there probably was organised crime involved in most of the sales of cannabis where I lived, but it's not what it used to be. That's changed. Legalisation did change that and they've moved on to other drugs. Cannabis isn't the moneymaker for organised crime that it used to be, especially the fact that we can grow it ourselves now. »

## Méthodologie

**Aperçu :** La méthodologie de recherche consistait en 11 groupes de discussion en ligne avec des consommateurs de cannabis d'âge adulte qui se procurent leurs produits de sources autres que des sources autorisées. Des séances ont été organisées avec des participants de partout au pays, du 16 octobre au 2 novembre 2023. Au total, 70 personnes ont participé à l'étude.

Quorus avait la responsabilité de coordonner tous les aspects du projet, la collecte de données et sa logistique, y compris le recrutement des participants, de fournir la plateforme de discussion en ligne, de diriger les groupes de discussion et de livrer les rapports exigés au terme de la collecte de données. Quorus a également collaboré avec SPC pour la conception et la traduction du questionnaire de recrutement et du guide de l'animateur. La méthode de recherche est décrite en détail ci-dessous.

### Auditoire cible et base de sondage

Pour cette étude, l'auditoire cible était composé de Canadiens d'âge légal pour consommer du cannabis et qui se procurent au moins quelques-uns de leurs produits de sources autres que des sources légales ayant pignon sur rue ou de sources autorisées en ligne, ou qui ignorent la provenance des produits qu'ils achètent.

Les groupes de discussion étaient segmentés selon les groupes d'âge suivants :

- De l'âge légal minimum à 34 ans
- 35 ans et plus

Deux groupes ont été organisés dans chacune des régions suivantes :

- Ontario/Nunavut
- Québec
- Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) / Territoires du Nord-Ouest
- Colombie-Britannique/Yukon
- Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard)

Des questions bien précises ont été insérées dans le questionnaire de recrutement pour déterminer si les participants remplissaient les conditions d'admissibilité au programme de recherche et pour obtenir une bonne représentation de tous les groupes d'âge, régions, genres et origines ethniques. De plus, des efforts ont été faits pour recruter des participants qui

consomment du cannabis à des fins récréatives et d'autres, à des fins médicinales, à diverses fréquences.

En plus des critères généraux susmentionnés, d'autres mesures ont été utilisées pour recruter des participants de qualité :

- Nous avons exclu tout participant qui occupait un poste en lien au sein d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental concerné, d'une agence de publicité, d'une firme d'études de marché, d'un cabinet de relations publiques, d'un cabinet juridique ou d'avocats, d'une entreprise liée au cannabis ou des médias (radio, télévision, journaux, production vidéo ou cinématographique, etc.). Cette exclusion s'appliquait également aux membres de la famille ou du ménage d'un participant.
- Nous avons exclu tous les participants qui se connaissaient, à moins qu'ils fussent à des séances différentes, tenues à des moments différents.
- Nous avons exclu tout participant qui avait pris part à une séance de recherche qualitative au cours des six mois précédents.
- Nous avons également exclu tout participant qui avait pris part à cinq séances ou plus de recherche qualitative au cours des cinq années précédentes.
- Nous avons exclu tout participant qui avait pris part à une séance de recherche qualitative sur le même sujet, tel que défini par le chercheur ou l'animateur au cours des deux années précédentes.

### Description des procédures de collecte de données

La collecte de données a été effectuée durant les discussions de groupes en ligne. Chaque séance durait environ 90 minutes. Pour chaque groupe, Quorus a recruté huit participants pour s'assurer de la présence de six à huit personnes. Chaque participant a reçu un montant de 125 \$ à la fin de la séance.

Les participants aux groupes de discussion ont été recrutés au téléphone par composition aléatoire auprès du grand public, par le biais d'une publicité dans les médias sociaux, par système de recommandation, et par le biais d'une base de données exclusive de volontaires.

Le recrutement des participants s'est déroulé conformément aux règles de sélection, de recrutement et de protection de la vie privée établies dans les *Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Recherche qualitative*. Les exigences suivantes ont également été respectées :

- Toutes les activités de recrutement se sont déroulées dans la langue officielle de préférence du participant, en français ou en anglais selon le cas.

- Nous avons informé les participants qui l’ont demandé sur la manière dont ils pouvaient accéder aux résultats de la recherche.
- Nous avons fourni l’énoncé de confidentialité de Quorus à ceux qui l’ont demandé.
- La procédure de recrutement a permis de confirmer la capacité de chaque participant à communiquer, comprendre, lire et écrire dans la langue utilisée pour leur séance.
- Nous avons informé les participants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l’accès à l’information* et nous leur avons donné l’assurance que ces droits seraient protégés tout au long du processus de recherche. Plus précisément, nous avons informé les participants du but de la recherche, de l’identité du ministère ou de l’agence qui l’avait commandée et du fournisseur des services de recherche, que les résultats de l’étude seraient rendus publics dans les six mois suivant la fin des travaux de recherche à Bibliothèque et Archives Canada. Enfin, nous avons informé les participants que leur participation à l’étude était volontaire et que l’administration des renseignements fournis respecterait les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

À l’étape du recrutement et au début de chaque séance de discussion, nous avons informé les participants que cette recherche se faisait pour le compte du gouvernement du Canada, et plus particulièrement de Sécurité publique Canada. Ceux-ci ont également été informés que les séances seraient enregistrées et que des observateurs de Sécurité publique Canada seraient présents. Quorus s’est assuré d’obtenir le consentement préalable des participants à l’étape du recrutement ainsi qu’au début de chaque séance de discussion.

Toutes les séances se sont déroulées en soirée après les heures normales de bureau. L’équipe de recherche a utilisé la plateforme Zoom pour héberger et enregistrer les séances (avec des microphones et des webcams branchés aux appareils électroniques de l’animateur et des participants, comme les ordinateurs portatifs, les tablettes et les téléphones intelligents) pour un visionnement à distance.

Au total, 11 groupes de discussion en ligne ont été organisés au Canada du 16 octobre au 2 novembre 2023, et 70 consommateurs de cannabis ont participé. Les renseignements détaillés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Date et heure (HAE)	Région	Segment	Langue	Nombre de participants
Lundi 16 octobre, 17 h	Ontario/Nunavut	Consommateurs de cannabis de 19 à 34 ans	Anglais	8
Lundi 16 octobre, 20 h	Colombie-Britannique/Yukon	Consommateurs de cannabis de 19 à 34 ans	Anglais	5

Mardi 17 octobre, 17 h	Ontario/Nunavut	Consommateurs de cannabis de 35 ans et plus	Anglais	8
Mardi 17 octobre, 20 h	Colombie-Britannique/Yukon	Consommateurs de cannabis de 35 ans et plus	Anglais	8
Mercredi 18 octobre, 16 h	Atlantique	Consommateurs de cannabis de 19 à 34 ans	Anglais	8
Mercredi 18 octobre, 19 h	Prairies (MB/SK/AB)/Territoires du Nord-Ouest	Consommateurs de cannabis de 18 à 34 ans (AB)/19-34 ans	Anglais	6
Jeudi 19 octobre, 16 h	Atlantique	Consommateurs de cannabis de 35 ans et plus	Anglais	7
Jeudi 19 octobre, 19 h	Prairies (MB/SK/AB)/Territoires du Nord-Ouest	Consommateurs de cannabis de 35 ans et plus	Anglais	7
Lundi 23 octobre, 17 h	Québec	Consommateurs de cannabis de 21 à 34 ans	Français	3
Lundi 23 octobre, 19 h	Québec	Consommateurs de cannabis de 35 ans et plus	Français	4
Jeudi 2 novembre, 17 h*	Québec	Consommateurs de cannabis de 21 ans et plus	Français	6

\*Pour composer le faible taux de participation et obtenir un échantillon plus robuste pour l'auditoire cible, une séance a été ajoutée au Québec.

# Annexes

## Annexe A : Questionnaire de recrutement

### Spécifications

---

- Recruter huit participants par groupe pour s'assurer de la présence de six à huit personnes.
- Chaque participant recevra 125 \$.
- Dix groupes de discussion en ligne seront organisés avec des Canadiens dans les régions suivantes :
  - Ontario/Nunavut – en anglais
  - Québec – en français
  - Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta)/Territoires du Nord-Ouest – en anglais
  - Colombie-Britannique/Yukon – en anglais
  - Canada atlantique – en anglais
- Les groupes seront composés d'adultes canadiens d'âge légal qui consomment du cannabis et segmentés selon leur âge.
- Des efforts seront faits pour recruter un mélange de participants qui tient compte du genre, du type de ménage, des antécédents culturels, de la fréquence de consommation de cannabis (avec une majorité d'utilisateurs réguliers) et des raisons d'en consommer (qu'elles soient médicinales ou non).

### **Toutes les heures sont indiquées en heure locale, à moins d'indication contraire.**

<b>Groupe 1</b> <b>Ontario/Nunavut</b> 16 octobre 17 h HAE 19 à 34 ans	<b>Groupe 2</b> <b>C.-B./Yukon</b> 16 octobre 17 h HAP 19 à 34 ans	<b>Groupe 3</b> <b>Ontario/Nunavut</b> 17 octobre 17 h HAE 35 ans et plus	<b>Groupe 4</b> <b>C.-B./Yukon</b> 17 octobre 17 h HAP 35 ans et plus
<b>Groupe 5</b> <b>Canada atlantique</b> 18 octobre 17 h HAA 19 à 34 ans	<b>Groupe 6</b> <b>Prairies (MB/SK/AB)/T.N.-O.</b> 18 octobre 18 h HAC 18 à 34 ans (AB)/19 à 34 ans	<b>Groupe 7</b> <b>Canada atlantique</b> 19 octobre 17 h HAA 35 ans et plus	<b>Groupe 8</b> <b>Prairies (MB/SK/AB)/T.N.-O.</b> 19 octobre 18 h HAC 35 ans et plus
<b>Groupe 9</b> <b>Québec</b> 23 octobre 17 h HAE 21 à 34 ans	<b>Groupe 10</b> <b>Québec</b> 23 octobre 19 h HAE 35 ans et plus		

# Questionnaire

---

## A. Introduction

Hello/Bonjour. Je m'appelle **[NOM]** et je travaille pour le groupe-conseil Quorus, une entreprise canadienne d'études de marché. Nous organisons une série de discussions en ligne au nom du gouvernement du Canada avec des gens de votre région. Préférez-vous continuer en français ou en anglais ? / Would you prefer to continue in English or French?

**[NOTE POUR L'INTERVIEWEUR : POUR LES GROUPES EN ANGLAIS, SI LE RÉPONDANT PRÉFÈRE CONTINUER EN FRANÇAIS, DITES-LUI : Malheureusement, nous recherchons des gens qui parlent anglais pour participer à ces groupes de discussion. Nous vous remercions de votre intérêt. POUR LES GROUPES EN FRANÇAIS, SI LE RÉPONDANT PRÉFÈRE CONTINUER EN ANGLAIS, DITES-LUI : Unfortunately, we are looking for people who speak French to participate in this discussion group. We thank you for your interest.]**

**[NOTE 2 POUR L'INTERVIEWEUR : SI LE RÉPONDANT DEMANDE DE PARTICIPER EN ANGLAIS/FRANÇAIS, MAIS QU'AUCUNE DISCUSSION N'EST PRÉVUE DANS CETTE LANGUE DANS LA RÉGION, S'ADRESSER AU SUPERVISEUR. DES EFFORTS SERONT FAITS POUR LES INCLURE DANS UNE SÉANCE QUI SE DÉROULERA DANS LA LANGUE DE SON CHOIX DANS LE FUSEAU HORAIRE LE PLUS PRÈS D'OÙ IL HABITE. DES ENTREVUES INDIVIDUELLES PEUVENT AUSSI ÊTRE ORGANISÉES SI C'EST NÉCESSAIRE.]**

Comme je le mentionnais, nous organisons une série de discussions de groupe au nom du gouvernement du Canada avec des gens de votre région. La recherche a pour but de mieux comprendre la manière dont les consommateurs de cannabis canadiens se procurent leurs produits. Chaque séance durera tout au plus 90 minutes (une heure et demie) et les participants recevront une prime en argent en guise de remerciement.

Vous êtes libre de participer. Nous voulons seulement connaître vos opinions. Personne n'essaiera de vous vendre quoi que ce soit ou de vous faire changer d'avis. La discussion se déroulera en ligne, sur la plateforme Zoom, et sera animée par un professionnel de la recherche. De six à huit autres participants invités comme vous seront présents. Pour participer, vous devez avoir accès à un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent dans une pièce tranquille. Toutes les opinions resteront anonymes et serviront uniquement aux fins de la recherche, conformément aux lois sur la protection de la vie privée.

**[NOTE POUR L'INTERVIEWEUR : SI LE RÉPONDANT POSE DES QUESTIONS AU SUJET DES LOIS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, RÉPONDRE : Les renseignements recueillis durant l'étude sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les lois du gouvernement du Canada et aux lois provinciales qui s'appliquent.]**

1. Avant de vous inviter, j'aimerais vous poser quelques questions pour m'assurer d'obtenir une bonne variété de participants dans chaque groupe. Cela ne prendra que 5 minutes. Puis-je continuer?

Oui	1	<b>CONTINUER</b>
Non	2	<b>REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN</b>

## B. Admissibilité

2. Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?

NOTER : \_\_\_\_\_

**TOUTES LES PROVINCES ET AU MOINS UN TERRITOIRE DOIVENT ÊTRE REPRÉSENTÉS. DANS LES PRAIRIES ET LE CANADA ATLANTIQUE, TENTER D'OBTENIR UN MÉLANGE DE PROVINCES.**

3. Est-ce que vous ou d'autres membres de votre famille immédiate travaillez pour... ? **[LIRE LE CHOIX DE RÉPONSES]**

- ... une firme d'études de marché, un cabinet de relations publiques ou une agence de publicité 1
- ... les médias (radio, télévision, journaux, magazines, etc.) 2
- ... le gouvernement fédéral ou provincial 3
- ... une entreprise qui cultive, produit, emballe, vend ou distribue des produits du cannabis 4
- ... un cabinet juridique ou d'avocats 5

**SI A RÉPONDU OUI À L'UN OU L'AUTRE, REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN**

4. Avez-vous déjà participé à une discussion de groupe ou une entrevue organisée à l'avance pour laquelle vous avez été rémunéré?

- Oui 1
- Non 2 **PASSER À Q8**

5. À quand remonte cette discussion de groupe ou cette entrevue?

- Au cours des 6 derniers mois 1 **REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN**
- Il y a plus de 6 mois 2

6. Quels étaient les sujets des discussions ou des entrevues auxquelles vous avez participé?

NOTER : \_\_\_\_\_

**REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN SI LES SUJETS AVAIENT RAPPORT AVEC LE CANNABIS**

7. À combien de discussions de groupe avez-vous participé au cours des cinq dernières années?

Moins de 5 1

5 ou plus 2

**REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN**

8. Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous consommé du cannabis? **[AU BESOIN : Il peut s'agir du cannabis sous sa forme sèche, mélangé ou ajouté à un autre produit, comme un produit comestible, un concentré, y compris le hachich, un liquide ou autre.]**

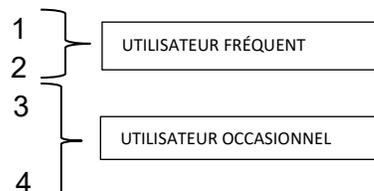
Tous les jours

Pas tous les jours, mais au moins une fois par semaine

Moins d'une fois par semaine, mais au moins une fois par mois

Moins d'une fois par mois, mais au moins une fois dans la dernière année

Jamais



**5 REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN**

**RECRUTER ENVIRON SIX UTILISATEURS FRÉQUENTS ET DEUX UTILISATEURS OCCASIONNELS DANS CHAQUE GROUPE**

9. Consommez-vous du cannabis à des fins récréatives uniquement, en partie médicinales ou à des fins médicinales uniquement?

Récréatives uniquement 1

En partie médicinales 2

Médicinales uniquement 3

**RECRUTER UN MÉLANGE**

10. Les études démontrent que les consommateurs de cannabis au Canada obtiennent leurs produits de différentes sources, réglementées ou non. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous acheté ou obtenu des produits du cannabis de l'une des sources suivantes? **SÉLECTIONNER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.**

**AU BESOIN :** Le produit « légal » est identifié sur l'emballage – par le symbole normalisé du cannabis, une mise en garde obligatoire, et l'emballage doit être d'apparence banale et à l'épreuve des enfants. Si le détaillant ne vérifie pas l'âge du client, offre des emballages attrayants, expédie partout au Canada, et offre des bonis ou des promotions à l'abonnement ou pour recommander des clients, ce n'est probablement pas un détaillant autorisé.

Un magasin ou un dispensaire réglementé par le gouvernement 1

Un site web réglementé par le gouvernement 2

Un magasin ou un dispensaire non réglementé 3

Un site web non réglementé 4

Un ami ou un membre de la famille 5

Un « trafiquant » de cannabis local 6

Vous cultivez vous-même votre cannabis 7

Autre – Veuillez préciser : \_\_\_\_\_ 77  
Je ne sais pas/Je suis incertain 99

**SI DES RÉPONSES AUTRES QUE 1, 2 OU 7 SONT SÉLECTIONNÉES, CONTINUER. SI L'OPTION « AUTRE - PRÉCISER » EST SÉLECTIONNÉE ET QU'IL N'EST PAS CLAIR QUE LA SOURCE EST LÉGALE OU NON, S'ADRESSER À UN SUPERVISEUR.**

11. Nous aimerions inclure des gens de tous âges dans les groupes de discussion. Pourrais-je avoir votre âge?

**NOTER L'ÂGE :** \_\_\_\_\_

**RECRUTER UN MÉLANGE DE PARTICIPANTS DE CHAQUE SEGMENT, EN TENANT COMPTE DE L'ÂGE LÉGAL MINIMUM DANS CHAQUE RÉGION :**

- ALBERTA – 18 ANS
- QUÉBEC – 21 ANS
- TOUTES LES AUTRES PROVINCES ET LES TERRITOIRES – 19 ANS

12. Quelle est votre identité de genre? [Si vous n'êtes pas à l'aise de répondre, vous n'avez pas à le faire.] **[NE PAS LIRE LES CHOIX DE RÉPONSES]**

Homme	1
Femme	2
Je préfère me décrire moi-même (veuillez préciser) : _____	3
Je préfère ne pas répondre	4

**RECRUTER UNE PROPORTION ÉGALE D'HOMMES ET DE FEMMES, ET LES AUTRES GENRES AU FUR ET À MESURE QU'ILS SE PRÉSENTENT**

13. Nous voulons nous entretenir avec une variété de gens. Vous identifiez-vous à l'un de ces groupes? **SÉLECTIONNER UNE SEULE RÉPONSE**

Autochtones du Canada (Premières Nations, Inuits ou Métis)	1
Membres de communautés racialisées (autres que les Autochtones)	2
Aucune de ces réponses	3

**POUR TOUS LES GROUPES, RECRUTER DANS LA MESURE DU POSSIBLE DES MEMBRES DE COMMUNAUTÉS RACIALISÉES ET DES AUTOCHTONES**

14. **[DEMANDER UNIQUEMENT SI Q13=2]** De quelle origine ethnique êtes-vous?

**NOTER L'ORIGINE ETHNIQUE :** \_\_\_\_\_

15. Laquelle des catégories suivantes correspond le mieux au revenu de votre ménage, avant impôts, c'est-à-dire de tous les membres de votre ménage, en 2022? **LIRE LES CHOIX DE RÉPONSES**

Moins de 40 000 \$	1
40 000 \$ à moins de 60 000 \$	2
60 000 \$ à moins de 80 000 \$	3
80 000 \$ à moins de 100 000 \$	4
100 000 \$ à moins de 150 000 \$	5
150 000 \$ et plus	6
Je préfère ne pas répondre	7

### RECRUTER UN MÉLANGE

16. Habitez-vous présentement...? **[LIRE LES CHOIX DE RÉPONSES]**

dans une ville ou une région métropolitaine d'au moins 100 000 habitants	1
dans une ville de 30 000 à 100 000 habitants	2
dans une ville ou une municipalité de 10 000 à 30 000 habitants	3
dans un village ou une région rurale de moins de 10 000 habitants	4

### DANS LA MESURE DU POSSIBLE, POUR CHAQUE GROUPE, RECRUTER DES RÉSIDENTS DE VILLES OU DE MUNICIPALITÉS D'AU MOINS 30 000 HABITANTS ET D'AUTRES DE PLUS PETITS VILLAGES OU RÉGIONS RURALES

17. Nous demandons aux participants des groupes de discussion d'exprimer leurs opinions et de verbaliser leurs pensées. Dans quelle mesure êtes-vous à l'aise de vous exprimer devant d'autres adultes? Êtes-vous...? **LIRE LES CHOIX DE RÉPONSES**

Très à l'aise	1	<b>MIN 5 PAR GROUPE</b>
Plutôt à l'aise	2	
Pas très à l'aise	3	<b>REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN</b>
Très mal à l'aise	4	<b>REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN</b>

18. Avez-vous accès à une connexion Internet stable pour soutenir une vidéoconférence de 90 minutes?

Oui	1	
Non	2	<b>REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN</b>

19. Les participants devront répondre aux questions par l'entremise d'une plateforme de conférence Web en utilisant un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent dans une pièce tranquille. Y a-t-il des raisons qui vous empêchent de participer (p. ex., aucun accès à un ordinateur, une tablette ou Internet)? Si vous avez besoin de lunettes pour lire ou d'une prothèse auditive, n'oubliez pas de les porter.

Oui	1	
Non	2	<b>PASSER À L'INVITATION</b>

20. Y a-t-il quoi que ce soit que nous puissions faire pour vous permettre de participer?

Oui	1	
Non	2	<b>REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN</b>
NSP/Refus	9	<b>REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN</b>

21. Que pourrions-nous faire? [QUESTION OUVERTE]

**L'INTERVIEWEUR PREND NOTE DE L'INFORMATION EN VUE D'UNE POSSIBLE ENTREVUE INDIVIDUELLE**

**NOTE AU RECRUTEUR : POUR TERMINER L'ENTRETIEN, DIRE :** Merci pour votre coopération. Nous ne pouvons vous inviter parce que nous avons suffisamment de participants avec un profil similaire au vôtre.

**C. INVITATION**

22. J'aimerais vous convier à un groupe de discussion modéré en ligne où vous pourrez échanger avec d'autres Canadiens de votre région. La séance sera dirigée par un chercheur du groupe-conseil Quorus, une firme nationale de recherche sur l'opinion publique, et enregistrée. Toutefois, votre participation demeurera confidentielle. La discussion d'une heure et demie (90 minutes) aura lieu sur une plateforme de webconférence le [JOUR] [DATE] à [HEURE]. Les participants recevront 125 \$ en guise de remerciement.

Acceptez-vous de participer à cette étude?

Oui	1	
Non	2	<b>REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN</b>

23. La séance sera enregistrée sur support vidéo. L'enregistrement servira à analyser les résultats et à rédiger le rapport. Les résultats des discussions seront regroupés dans le rapport de recherche, ce qui signifie que les participants ne seront pas identifiés. Ni votre nom ni vos commentaires ne figureront dans le rapport de recherche. Est-ce que cela vous semble acceptable?

Oui	1	
Non	2	<b>REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN</b>

24. Des représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Canada, et d'autres personnes qui participent au projet observeront la séance. Ils ne participeront pas à la discussion et ne connaîtront pas votre nom. Est-ce que ça vous convient?

Oui	1	
Non	2	<b>REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN</b>

25. Merci. Nous vous confirmons que la séance aura lieu le [JOUR], [DATE] à [HEURE] et qu'elle durera 90 minutes (une heure et demie). Au terme de votre participation, vous recevrez 125 \$ en guise de remerciement. Aimerez-vous participer et pouvons-nous compter sur votre présence?

Oui 1  
Non 2

**REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN**

Pour la séance, nous utiliserons l'application de partage d'écran **Zoom**. **Nous vous ferons parvenir un courriel contenant les directives pour vous connecter**. Vous devrez utiliser un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent dans une pièce tranquille.

Nous vous recommandons de cliquer sur le lien que nous vous enverrons quelques jours avant la date prévue pour la séance afin de nous assurer que vous avez accès à la plateforme en ligne qui aura été aménagée. Vous devrez répéter les étapes au moins 10 à 15 minutes avant la séance.

Puisque nous n'invitons qu'un nombre restreint de participants, votre présence est essentielle. Si vous n'êtes pas en mesure de participer, **vous ne pouvez pas envoyer quelqu'un d'autre à votre place** – contactez-nous dans les plus brefs délais afin que nous puissions vous trouver un remplaçant. Vous pouvez nous joindre au [NUMÉRO DE TÉLÉPHONE]. Demandez à parler à [NOM DE LA PERSONNE À CONTACTER].

Afin que nous puissions vous envoyer un rappel ou vous informer de tout changement, pourriez-vous me fournir les renseignements suivants? **[LIRE L'INFORMATION ET APPORTER LES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES]**

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de famille : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (le jour) : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (en soirée) : \_\_\_\_\_

Merci !

**Si le répondant refuse de donner son nom de famille ou son prénom, ou bien son numéro de téléphone, lui dire que cette information demeurera confidentielle, conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels et qu'elle servira uniquement à confirmer sa présence et à l'informer de tout changement. S'il refuse toujours, le REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTRETIEN.**

## Annexe B : Guide de l'animateur

### Guide de l'animateur

Sécurité publique Canada – ROP sur les motivations des consommateurs de cannabis qui obtiennent leurs produits de sources autres que des sources légales ou détenant un permis – 2023

#### Explication du déroulement (15 minutes)

Merci à tous de vous joindre à ce groupe de discussion en ligne !

- Présentation de l'animateur et de l'entreprise, et accueil des participants
  - Merci d'être avec nous.
  - Je m'appelle [INSÉRER LE NOM DE L'ANIMATEUR] et je travaille pour le groupe-conseil Quorus. Nous menons une étude pour le gouvernement canadien, plus précisément le ministère de la Sécurité publique du Canada.
  - Aujourd'hui, nous discuterons de la manière dont les consommateurs de cannabis canadiens obtiennent leurs produits.
  - La discussion durera environ 90 minutes.
  - Veuillez éteindre vos cellulaires et autres appareils électroniques.
- Description de la discussion de groupe
  - La discussion prendra la forme d'une « table ronde », c'est-à-dire que nous discuterons de certains sujets et que vous aurez tous la même chance d'exprimer vos opinions. Nous vous demanderons également de répondre à quelques questions de temps à autre pour nous aider à orienter la discussion.
  - Mon travail consiste à faciliter la discussion et à faire en sorte qu'on ne s'écarte pas du sujet, tout en respectant le temps qui nous est alloué.
  - Votre tâche consiste à donner vos opinions sur les sujets que je vous proposerai aujourd'hui/ce soir.
  - Nous voulons des opinions sincères. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Ceci n'est pas un test de connaissances.
  - Toutes les opinions sont importantes et méritent d'être respectées.

- N’hésitez pas à vous exprimer, même si vous croyez que votre opinion est différente de celles du groupe. Vous pourriez avoir la même opinion que d’autres consommateurs.
- Pour la séance, vous devez activer votre webcam et votre microphone, et vous assurer de bien m’entendre. Quand vous ne parlez pas, je vous encourage à couper le son afin de réduire au minimum les bruits ambiants. N’oubliez pas de remettre le son lorsque vous prenez la parole !
- Il se peut que nous utilisions la fonction de clavardage. **[L’ANIMATEUR EXPLIQUE COMMENT ACCÉDER À LA FONCTION CLAVARDAGE DE ZOOM, SELON L’APPAREIL UTILISÉ PAR CHAQUE PARTICIPANT]**. Faisons un test maintenant. Ouvrez la fenêtre de clavardage et envoyez un court message au reste du groupe (p. ex., Bonjour tout le monde !) Si vous souhaitez répondre à une question et que je ne m’adresse pas à vous spécifiquement, tapez votre réponse ici. Nous lirons tous les commentaires reçus à la fin du projet.
- Explications
  - Tous les commentaires que vous formulerez durant la séance demeureront confidentiels. Nous n’attribuerons aucun commentaire aux participants. Notre rapport contiendra un résumé des commentaires formulés lors des séances, mais ne mentionnera aucun nom. Veuillez éviter de fournir des renseignements qui permettraient de vous identifier.
  - Une fois qu’il sera disponible, le rapport final pour cette séance et toutes les autres sera affiché sur le site Web de la Bibliothèque du Parlement ou de Bibliothèque et Archives Canada.
  - Vos réponses n’auront aucune incidence sur vos rapports avec le gouvernement du Canada.
  - La séance sera enregistrée sur support audiovisuel pour la rédaction du rapport et la vérification des commentaires. Ces enregistrements seront conservés jusqu’à six mois avant d’être détruits.
  - Quelques-uns de mes collègues qui participent au projet observeront la séance pour entendre vos commentaires.
- Je tiens à souligner que je ne suis pas un employé du gouvernement du Canada. Il se peut que je ne sois pas en mesure de répondre à vos questions. Dans ce cas, je ferai tout en mon pouvoir pour obtenir des réponses avant la fin de la séance.

Avez-vous des questions?

**PRÉSENTATIONS** : Allons-y avec les présentations. Donnez-nous votre nom et parlez-nous brièvement de vous, par exemple, l'endroit où vous habitez, les gens qui vivent avec vous, votre travail, et ainsi de suite.

## Section 1 : Raisons pour consommer du cannabis et préférences en matière de produits (15 minutes)

Comme vous le savez, le principal sujet de notre discussion d'aujourd'hui est le cannabis. J'aimerais préciser que nous parlons du cannabis sous toutes ses formes, quel que soit l'endroit ou la manière dont vous vous procurez vos produits, ou le nom que vous utilisez pour parler du cannabis.

Vous êtes tous des consommateurs de cannabis et j'ai hâte d'entendre vos réponses aux nombreuses questions que je vous poserai. Par contre, il est possible que nous manquions de temps pour entendre tous vos commentaires.

1. Je commencerai par cette question de nature générale : Pourquoi consommez-vous du cannabis?
  
2. Décrivez-moi les endroits ou les situations où vous consommez habituellement du cannabis.
  - Avez-vous l'habitude d'en consommer seul ou avec d'autres? Expliquez-moi.
  
  - À quelle fréquence consommez-vous du cannabis?
  
3. De quelles manières préférez-vous consommer du cannabis et y a-t-il eu des changements au fil du temps?
  - **S'IL Y A EU DES CHANGEMENTS AU FIL DU TEMPS** : Expliquez-moi ce qui a motivé ces changements.
  
  - Est-ce que le type de produit que vous consommez varie selon la situation ou l'endroit où vous êtes?

## Section 2 : Exploration des sources d'approvisionnement en cannabis (30 minutes)

4. Les recherches démontrent que les consommateurs canadiens de cannabis obtiennent leurs produits de différentes sources. Parlons un peu de la manière dont vous vous procurez votre cannabis. Expliquez-moi comment vous procédez.

**[AU BESOIN :** Achetez-vous vos produits du cannabis? Cultivez-vous votre propre cannabis? Est-ce quelqu'un d'autre qui achète vos produits pour vous ou qui vous les donne? Avez-vous un détaillant ou si vous vous les procurez ailleurs, en tout ou en partie?]

- **AU BESOIN :** Pour que les choses soient claires – quand vous dites que vous achetez vos produits dans un magasin – est-ce un commerce traditionnel ayant pignon sur rue ou une boutique en ligne?
  - Il existe tellement de manières de se procurer des produits du cannabis ces jours-ci – pourquoi avez-vous choisi celles-là?
  - De quelles manières préférez-vous obtenir votre cannabis? Expliquez-moi.
  - Est-ce que la manière dont vous vous procurez vos produits du cannabis a changé au fil du temps?
    - De quelle manière la légalisation a-t-elle influencé la façon dont vous vous procurez votre cannabis?
  - Parmi les sources que vous utilisez pour obtenir du cannabis, lesquelles sont considérées comme étant légales et lesquelles ne le sont pas?
5. Comme vous le savez peut-être, seuls les produits du cannabis provenant de détaillants autorisés et réglementés par le gouvernement sont légaux. Ceux provenant d'autres sources ne sont pas réglementés et sont considérés comme étant des produits illégaux.
- Êtes-vous surpris? Pourquoi?
  - Pour ceux d'entre vous qui consomment du cannabis provenant de détaillants autorisés et réglementés par le gouvernement, que ce soit dans un magasin ou en ligne, ET d'autres sources, qu'est-ce qui influence votre décision d'une fois à l'autre?

- Décrivez-nous une situation où vous décidez d'aller chez un détaillant autorisé pour acheter du cannabis.
  - Décrivez-nous une situation où vous pourriez choisir une source autre qu'un détaillant autorisé.
6. Dans quelle mesure êtes-vous convaincus de pouvoir reconnaître un détaillant autorisé?
- Comment faites-vous pour savoir si un **détaillant traditionnel** est en fait un détaillant autorisé?
  - Comment faites-vous pour savoir si un **détaillant en ligne** est en fait un détaillant autorisé?
  - Vous est-il déjà arrivé d'avoir des doutes? Parlez-nous-en.
    - Avez-vous tout de même acheté vos produits même si vous aviez des doutes? Pourquoi?
7. Avez-vous fait des recherches pour obtenir de l'information sur les endroits où vous pouvez acheter des produits de cannabis légaux ou pour mieux comprendre la différence entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas?
- Où êtes-vous allés pour obtenir cette information?
  - Avez-vous trouvé de l'information utile?
  - L'information était-elle simple à comprendre?
8. Dans quelle mesure est-ce important pour vous que les produits que vous consommez proviennent d'une source autorisée? Quelle différence cela fait-il?

9. Sur votre écran, vous verrez la description d'un produit du cannabis légal provenant d'un détaillant autorisé.

**[L'ANIMATEUR PRÉSENTE LE TEXTE SUIVANT À L'ÉCRAN.]**

**À quoi ressemble un produit du cannabis vendu légalement par un détaillant autorisé?**

L'emballage du produit indique si vous achetez un produit « légal » – vous devriez voir un timbre d'accise dont la couleur varie d'une province à l'autre, mais qui utilise le symbole normalisé du cannabis et une mise en garde obligatoire. L'emballage doit également être d'apparence banale et à l'épreuve des enfants.



**Comment faire pour savoir s'il s'agit d'un détaillant autorisé?**

Si le détaillant ne vérifie pas l'âge du client, offre des emballages attrayants ou des produits qui ressemblent à des friandises populaires, qu'il expédie partout au Canada, qu'il offre des bonis ou des promotions à l'achat ou qu'il accepte de la monnaie virtuelle (détaillants illicites en ligne), **ce n'est pas un détaillant autorisé.**

- Cette description correspond-elle à ce que vous pensiez?
- Vous apprend-elle quelque chose de nouveau et si c'est le cas, de quoi s'agit-il?

### Section 3 : Facteurs clés de sélection des sources de cannabis (20 minutes)

10. J'aimerais revenir sur quelques-unes des raisons pour lesquelles vous pourriez vous procurer des produits du cannabis de sources autres qu'un détaillant autorisé. Faisons une liste des facteurs qui répondent à une des questions dans le haut de la diapo.

**[L'ANIMATEUR PARTAGE UN TABLEAU BLANC AVEC LES PARTICIPANTS ET DRESSE UNE LISTE DES FACTEURS EN RÉPONSE AUX QUESTIONS SUIVANTES :**

**Pourquoi vous procurez-vous certains produits du cannabis de sources autres qu'un détaillant autorisé? /Pourquoi n'achetez-vous pas tous vos produits du cannabis auprès d'un détaillant autorisé?]**

**EXPLORER LES THÈMES SUIVANTS, SI CELA S'APPLIQUE :**

- Certains parmi vous ont parlé du **prix** – pouvez-vous préciser votre pensée?
  - De combien est l'écart dont nous parlons?
  - À combien le prix du produit réglementé devrait-il se rapprocher pour que vous changiez pour un détaillant autorisé?
- Certains ont aussi mentionné la **qualité** – que voulez-vous dire exactement?
  - En quoi la qualité du cannabis provenant d'un détaillant autorisé est-elle différente de celle du cannabis provenant d'une autre source?
- Certains parmi vous ont parlé de la **teneur en THC** – pourriez-vous préciser votre pensée?
  - De combien est l'écart dont nous parlons?
- Qu'en est-il de l'**accessibilité**? Est-ce un facteur?
  - Avez-vous de la difficulté à obtenir du cannabis de détaillants autorisés? Si c'est le cas, quels sont ces problèmes?

11. Examinons d'autres facteurs. **[L'ANIMATEUR PRÉSENTE D'AUTRES FACTEURS DE LA LISTE.]**

12. Nous avons une bonne liste devant nous. Quel est le facteur qui influence le plus votre décision de vous procurer certains produits du cannabis auprès d'autres sources qu'un

détaillant autorisé? **[L'ANIMATEUR OBTIENT UNE RÉPONSE DE CHAQUE PARTICIPANT ET MET UNE ÉTOILE À CÔTÉ DES FACTEURS MENTIONNÉS.]**

#### Section 4 : Préoccupations à l'égard du cannabis non réglementé (10 minutes)

13. Lorsqu'il s'agit d'obtenir du cannabis d'une source autre qu'un détaillant autorisé, avez-vous des préoccupations, que ce soit pour vous ou les autres?

- Avez-vous des craintes pour votre santé?
- Et pour la sécurité publique ou la vôtre?
- Qu'en est-il des conséquences juridiques?
  - Selon vous, à quel point les corps policiers sont-ils stricts lorsqu'il s'agit de faire respecter les lois concernant le cannabis?
- Voyez-vous un lien entre le fait de se procurer du cannabis d'une source autre qu'un détaillant autorisé et le crime organisé?

14. Que devrait-il se produire pour que vous cessiez d'acheter du cannabis de sources autres qu'un détaillant autorisé?

- Croyez-vous qu'on pourrait améliorer l'accès au cannabis vendu chez les détaillants autorisés?

#### Conclusion (2 minutes)

Merci encore ! L'équipe qui vous a invité à participer à la séance communiquera avec vous pour savoir de quelle manière vous souhaitez recevoir la prime que nous vous avons promise.

**AU NOM DU GOUVERNEMENT DU CANADA, NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PARTICIPATION.**